

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COMMENT SE FAIRE INTERNER VOLONTAIREMENT ?

Par Profil supprimé Postée le 03/07/2017 13:37

Bonjour mon conjoint voudrais se faire interner volontairement. Je voudrais conaitre les démarches.
Sachant que c'est la dernière solution .. nous avons essayer de passer par le médecin traitant qui a prescrit des médicament pour le dégoût de l'alcool mais rien y fait
Aidez bous svp

Mise en ligne le 04/07/2017

Bonjour,

Afin d'être aidé dans sa démarche d'arrêt de l'alcool, votre conjoint peut se rapprocher de structures spécialisées tels que les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou les unités hospitalières d'addictologie/alcoologie. Les adresses de ces lieux sont disponibles via le lien indiqué en fin de message, n'hésitez pas à les contacter.

La prescription de médicament pour aider au sevrage d'alcool est souvent nécessaire mais rarement suffisante. Votre conjoint a donc raison de chercher une aide supplémentaire afin d'être accompagné dans sa démarche. Vous pouvez également trouver conseil et soutien auprès du CSAPA si vous sentez que la situation devient difficile à vivre pour vous.

Pour d'autres informations, ou pour en parler de vive voix, vous pouvez nous appeler au 0980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écoutant prendra le temps de faire le point afin d'envisager avec vous les aides possibles pour chacun.

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service